

Principes et recommandations pour l'enseignement des objectifs de formation généraux

Sommaire

- I. Bases pour l'enseignement des «objectifs de formation généraux»**
- II. Tâches des établissements de formation postgraduée, de l'ISFM et des sociétés de discipline médicale**
- III. Principes spécifiques concernant les «objectifs de formation généraux»**

Domaines et contenus

Public-cible

Objectifs visés par l'enseignement

Degré d'enseignement différencié

Exigences posées à l'enseignement

Formes d'enseignement

Durée de l'enseignement

Obligation, volontariat, mesures de contrôle

Reconnaissance et assurance-qualité

Soutien financier accordé aux offres

Jean Biaggi / Werner Bauer

Adopté par la direction de l'ISFM le 3 novembre 2016

I. Bases pour l'enseignement des «objectifs de formation généraux»

La formation médicale postgraduée comprend, d'une part, des exigences spécifiques à la spécialité choisie avec les objectifs correspondants, définis dans le programme de formation postgraduée de la discipline médicale concernée (ch. 3), et d'autre part, des exigences principalement non spécifiques constituées par les «objectifs de formation généraux» formulés dans l'annexe 3 de la RFP.

Les «objectifs de formation généraux» les plus importants, valables pour tous les médecins, sont basés sur les différents «rôles du médecin défini comme expert médical» par CanMEDS, du moins en théorie. Ces objectifs contiennent les compétences à acquérir dans le domaine médical, soit celles de communicateur, de collaborateur, de promoteur de la santé, de scientifique et de professionnel.

La formation continue accomplie tout au long de la carrière médicale ne sert pas seulement à maintenir à niveau les connaissances et compétences acquises mais aussi à les développer au sens du «continuing professional development». Ici aussi, les compétences interdisciplinaires prennent de l'importance.

But de l'enseignement des objectifs de formation

L'enseignement des objectifs de formation donne aux médecins les compétences nécessaires pour soigner les patients de manière optimale et maîtriser le quotidien en milieu hospitalier comme au cabinet médical de manière professionnelle.

Le contenu des objectifs de formation est axé en premier lieu sur l'exigence d'une prise en charge globale, avant tout médicale des patients mais aussi, en second lieu, sur des thèmes généraux interdisciplinaires qui définissent la personnalité du médecin et lui donnent la capacité d'exercer comme leader en milieu hospitalier et au cabinet médical.

L'exigence d'un catalogue d'objectifs de formation est ancrée dans la loi sur les professions médicales (LPMéd, avant tout les art. 7, 8 et 17).

Le catalogue des objectifs de formation figure de manière détaillée dans l'annexe à la Réglementation pour la formation postgraduée (RFP); le logbook de l'ISFM en contient un certain nombre, cf. www.fmh.ch (catalogue des objectifs de formation généraux; Symposium MedEd 2015).

La base pour atteindre les objectifs de formation définis ici doit déjà être acquise pendant les études universitaires. Au cours de la formation postgraduée, les objectifs sont approfondis dans le cadre de leur enseignement puis ils doivent, lors de la formation continue, être axés sur l'activité médicale autonome. (**Cursus: formation prégraduée, postgraduée et continue**)

II. Tâches des établissements de formation postgraduée, de l'ISFM et des sociétés de discipline médicale

La vaste enquête effectuée par l'ISFM auprès de 400 responsables d'établissement de formation postgraduée de cliniques les plus diverses de Suisse (analyse de l'enquête «Objectifs de formation généraux», W. Bauer / J. Biaggi 2014-15) a révélé que plus de la moitié des responsables constatait un net déficit des compétences de leader chez les cadres médicaux occupant une position hiérarchique

moyenne. Ces lacunes concernaient avant tout la direction des équipes mais aussi de façon très générale la capacité d'assumer le leadership au sein de l'institution.

Dans cette enquête, des déficits ont été constatés dans les domaines suivants (en ordre décroissant):

- *Communication*
- *Economie et médecine*
- *Conduite d'équipe et gestion des conflits*
- *Leadership*
- Gestion des fautes
- Prise de décision éthique
- Détermination de la capacité de travail
- «Clinical decision making»

En outre, d'autres domaines ont été critiqués comme la sécurité des patients, les connaissances de la loi et du droit des assurances ainsi que les bases de l'«evidence based medicine».

De ce fait, l'ISFM estime nécessaire de promouvoir, outre les objectifs de formation concernant la spécialité choisie et la prise en charge des patients, toujours davantage aussi les compétences et capacités de caractère interdisciplinaire, de soutenir les offres correspondantes et de formuler des objectifs appropriés et atteignables.

On trouve ici au centre et de manière accrue les défis entrepreneuriaux posés aux médecins, les exigences de l'interdisciplinarité et de l'interprofessionnalité mais aussi la promotion du développement de la personnalité des cadres médicaux.

La concrétisation de ce postulat nécessite une coopération étroite entre les sociétés de discipline médicale, les établissements de formation postgraduée et l'ISFM. Alors qu'il incombe à l'ISFM de définir les principes et les directives voire d'assumer la coordination, la réalisation pratique doit avoir lieu sur place, donc dans les établissements de formation postgraduée, le cas échéant avec le soutien des sociétés de discipline médicale. Celles-ci ont, de leur côté, la possibilité de préciser les exigences dans leur programme de formation postgraduée.

Comme il s'agit principalement d'un développement et d'une actualisation des compétences médicales et finalement de l'image du médecin lui-même, ce postulat nécessite un contenu de qualité, l'intégration des nouveautés et l'adaptation continue aux changements.

III. Principes spécifiques

Domaines et contenus

Etant donné les résultats de l'enquête susmentionnée, les domaines et contenus suivants sont prioritaires dans l'enseignement des «objectifs de formation généraux»:

- Communication

Contenus: principes et particularités de la communication à l'hôpital et au cabinet médical.

Outre l'entretien médical, la communication non axée sur le patient gagne aussi en importance: entretiens standards tels que les entretiens d'embauche, de qualification, de résiliation et de congé, direction de séance, intervention dans des organes et face à la presse. La communication au sein de l'institution et de sa hiérarchie: «Comment dire non?», «Comment présenter une demande?» Aspects spécifiques

de la communication avec les patients et leurs proches. Transmission d'outils pour une communication réussie.

- **Economie de la santé et gestion d'entreprise**

Contenus: principes généraux de l'économie de la santé et de la gestion d'entreprise, aspects économiques et entrepreneuriaux spécifiques, importants pour l'hôpital et les cabinets médicaux avec exemples et outils correspondants.

Il convient d'accorder une attention particulière au champ de tension «principes de la gestion d'entreprise et tâches médicales» (gestion d'entreprise et éthique).

- **Conduite d'équipe et gestion des conflits**

Contenus: collaborer au sein d'une équipe et assumer une fonction dirigeante dans l'organisation de l'hôpital ou du cabinet médical, style de direction, contacts avec des collègues non intéressés, «how to deal with underperforming trainees», aspects de l'interdisciplinarité, interprofessionnalité.

Gestion des conflits: conflits potentiels, escalade, prévention des conflits, situations conflictuelles typiques à l'hôpital, stratégies de résolution des conflits; désintérêt ou «burn out».

- **Leadership**

Contenus: rôle personnel en tant que dirigeant, diriger dans le cadre d'un changement constant d'acteurs; diriger face à des idées différentes quant aux objectifs, diriger au sein de hiérarchies et de domaines de compétences, diriger dans le cadre de structures interdisciplinaires, leadership versus management.

- **Didactique («teach the teacher»)**

Contenus: règles de base de la didactique «bedside» et «classroom teaching», formuler des objectifs de formation, organiser et enseigner dans le cadre d'une formation postgraduée structurée, aspects spécifiques du «teach the teacher», évaluer, utiliser des outils didactiques modernes, appliquer le «e-learning» (blendend learning/formation mixte), recourir à des simulateurs, etc.

Outre ces domaines actuellement priorisés par l'ISFM, d'autres objectifs de formation généraux ne devraient pas être perdus de vue selon les possibilités, par exemple:

- Gestion des fautes
- «clinical decision making»
- Prise de décision éthique
- Sécurité des patients
- Aspects juridiques et légaux
- Détermination de la capacité à travailler
- Aspects de la médecine d'assurance, etc.

Public-cible

Principe: l'ISFM estime que le public-cible des séances organisées pour l'enseignement des «objectifs de formation généraux» sera avant tout composé de médecins, ce qui permet d'une part de se concentrer de manière ciblée sur les besoins et problèmes spécifiques du corps médical et, d'autre part, de créer un climat d'ouverture et de compréhension mutuelle, essentiel pour ce genre de formation postgraduée et continue. Cela n'exclut toutefois pas de proposer des sessions interdisciplinaires sur des thèmes appropriés.

Comme mentionné en entrée, l'enseignement des «objectifs de formation généraux» fait *partie du cursus continu Formation prégraduée, postgraduée et continue*; il concerne donc tous les médecins et requiert de toute urgence les efforts indispensables à sa réalisation.

Pour des raisons pratiques (l'ISFM et les sociétés de discipline médicale ne peuvent pas examiner en détail la formation de 10'000 médecins-assistants), d'opportunité (cf. déclarations concrètes obtenues par l'enquête 2015 de l'ISFM) et de la motivation croissante attendue, nos efforts doivent se concentrer tout d'abord sur le public-cible cadres moyens. On entend par là les médecins-assistants plus âgés qui vont assumer à court terme la fonction de chefs de clinique, les jeunes chefs de clinique et les médecins intéressés en position dirigeante. Il s'agit du groupe-cible qui, sur le plan personnel, est le plus souvent confronté aux thèmes susmentionnés dans la pratique quotidienne. Il devrait donc se sentir particulièrement concerné et être spécialement motivé, car il peut attendre un gain direct pour la clinique impliquée et la pratique quotidienne. En outre, approfondir ces objectifs peut contribuer favorablement au développement de sa propre personnalité.

Cette démarche résulte d'expériences montrant que les offres et sessions relatives aux domaines et contenus priorisés par l'ISFM ne suscitent guère d'intérêt chez les jeunes médecins-assistants. Pour des raisons compréhensibles, leur intérêt principal se trouve plutôt dans l'accomplissement des conditions concrètes d'acquisition de leur propre titre de spécialiste que dans des aspects interdisciplinaires et entrepreneuriaux. De ce fait, l'ISFM espère que les médecins-cadres moyens transmettront leurs connaissances et expériences aux médecins-assistants (fonction de médiateurs avec effet boule de neige) et – encore plus important – qu'ils leur serviront de modèles.

Objectifs de l'enseignement

Avec la promotion et le soutien d'offres de formation relatives aux «objectifs de formation généraux», l'ISFM aimerait atteindre les objectifs suivants chez les médecins:

- Acquisition de compétences interdisciplinaires importantes pour l'activité médicale
- Optimisation de son propre comportement sur le lieu de travail par des manières de procéder plus compétentes et orientées sur des solutions
- Promotion des compétences didactiques ainsi que de la joie et du plaisir à enseigner
- Réflexion critique personnelle sur les objectifs de formation
- Développement de la personnalité et acquisition des bases du professionnalisme

Degré différencié

Le degré d'enseignement différencié des «objectifs de formation généraux» dépend essentiellement des connaissances déjà acquises par les médecins participants. Selon l'expérience, celles-ci sont plutôt hétérogènes et ne se trouvent parfois qu'en début d'application.

Pour cette raison et aussi en considération du cadre temporel limité des sessions (en règle générale ½ jour à 2 jours sont à disposition par thème), l'«enseignement des principes de base», la «présentation du contexte», la «discussion de situations typiques» et l'«acquisition d'outils pratiques» sont au centre des mesures didactiques. En règle générale, la longue présentation théorique des bases doit disparaître. En revanche, l'expérience montre que les débats interactifs sont très appréciés et qu'il faut donc leur réserver suffisamment de place.

Exigences posées à l'enseignement

Afin que l'enseignement des «objectifs de formation généraux» soit conforme aux objectifs postulés comme aux exigences des destinataires, il faut respecter les conditions et caractéristiques suivantes:

- Standards académiques (chargés de cours et présentations)
- Enseignement de contenus spécifiques importants pour les médecins
- Lien élevé avec la pratique et applicabilité (axée sur l'activité professionnelle)
- Importance des sujets traités pour des médecins de *toutes* disciplines
- Potentiel d'identification élevé (transfert possible sur le monde pratique de l'hôpital)

Formes d'enseignement

- L'ISFM estime que les «objectifs de formation généraux» doivent être enseignés tout d'abord dans le cadre des sessions et cours organisés par les établissements de formation postgraduée.
- Ils peuvent être offerts comme sessions de formation postgraduée et/ou continue.
- Les sessions organisées dans les grandes institutions devraient aussi être offertes aux médecins d'autres hôpitaux.
- Comme l'enseignement des «objectifs de formation généraux» aux médecins-cadres moyens doit en règle générale avoir lieu en parallèle à leur activité quotidienne, il prendra de préférence la forme d'un cursus (p. ex. cours, séminaires, etc.) ou alors une forme ponctuelle (p. ex. ateliers, journées isolées, coaching, etc.).
- Afin de pouvoir transmettre des connaissances (préalablement) structurées, on peut facilement envisager d'utiliser l'enseignement à distance «*e-learning*» pour certains domaines, de préférence aussi le «*blended learning*». Les connaissances acquises au préalable de manière individuelle par «e-learning» seront ensuite approfondies et discutées dans le groupe.
- De surcroît, les universités peuvent élaborer des offres élargies conduisant p. ex. à l'obtention d'un CAS («certificate of advanced studies»).
- Coaching personnel:
Dans les cas particuliers, le coaching personnel de cadres moyens complète de manière judicieuse l'enseignement des «objectifs de formation généraux». Pour mettre à profit, par exemple, le potentiel et la somme d'expériences des personnalités engagées, constituées d'anciens cadres médicaux (p. ex. médecins-chefs), on peut former un «pool d'experts» à disposition de collègues plus jeunes ou aussi d'institutions.

Durée de l'enseignement

Il apparaît peu judicieux de fixer la durée de l'enseignement des «objectifs de formation généraux» de manière uniforme. Pour la planification, il faudrait toutefois tenir compte du fait confirmé par l'expérience que les médecins-cadres ne peuvent aujourd'hui s'éloigner de leur activité clinique que pour 2 jours consécutifs au maximum. Par conséquent, des blocs de thèmes d'1 à 2 jours devraient être optimaux. D'autre part, les sessions de moins d'une journée n'ont pas beaucoup de sens la plupart du temps, à moins que plusieurs demi-journées forment un tout pour un thème donné.

Obligation, volontariat, mesures de contrôle

Actuellement, la participation à des sessions spécifiques axées sur les «objectifs de formation généraux» au cours de la formation postgraduée et continue est en principe (encore) facultative.

Des mesures de contrôle, notamment celles accompagnées de sanctions, ne sont actuellement pas exigées pour l'enseignement des «objectifs de formation généraux».

En vertu de la RFP, les établissements de formation postgraduée ont l'obligation d'enseigner les «Objectifs de formation généraux» (cf. exigences figurant dans le logbook).

En outre, les sociétés de discipline médicale sont libres de formuler de manière précise des exigences spécifiques concernant les «objectifs de formation généraux» dans leurs programmes de formation postgraduée, p. ex. de les rendre obligatoires pour l'acquisition du titre de spécialiste et de les inclure dans l'examen de spécialiste.

Les établissements de formation postgraduée/continue sont libres d'organiser des tests/examens (p. ex. pour le «e-learning») mais l'ISFM ne les prescrit pas.

Les institutions qui veulent reconnaître et appliquer les «objectifs de formation généraux» enseignés dans des sessions de formation postgraduée et continue réglementaires internes en tant que condition à remplir pour une promotion sont libres de le faire.

Dans ce contexte, on peut aussi mentionner les offres universitaires éventuelles conduisant à l'acquisition d'un CAS («certificate of advanced studies») et de crédits, assorties d'examens.

Reconnaissance et assurance-qualité

Les sessions relatives aux «objectifs de formation généraux» peuvent être reconnues par l'ISFM comme sessions de formation continue. Les crédits correspondants sont octroyés par l'ISFM sur la base d'une *demande de reconnaissance* déposée au préalable (selon la pratique habituelle) et munis du label «ISFM approved».

Dans le domaine de la formation continue, l'ISFM ne recommande et ne soutient directement que les «joint ventures» (collaboration étroite avec l'ISFM dans l'élaboration et la réalisation de programmes). Quant aux autres offres, il les reconnaît simplement et octroie des crédits.

Pour obtenir le label «ISFM-approved», chaque session relative aux «objectifs de formation généraux» doit au moins faire l'objet d'un *feed-back écrit des participants*. Cette obligation est considérée comme une mesure d'assurance-qualité. Les feed-back sont évalués par l'organisateur de la session et mis à la disposition de l'ISFM qui se réserve le droit de promulguer d'autres mesures d'assurance-qualité.

Soutien financier accordé aux offres

Sur le plan financier, les offres «objectifs de formation généraux» doivent s'autofinancer ou être financées par une institution. L'organisateur peut percevoir une taxe pour couvrir ses frais. Quant au sponsoring industriel, il convient, bien entendu, d'appliquer les règles en vigueur.

Les contributions financières des établissements de formation postgraduée pour la fréquentation de cours ou d'autres sessions relatives aux «objectifs de formation généraux» sont souhaitées (par analogie à d'autres formations postgraduées et continues).

Par principe, l'ISFM ne peut soutenir financièrement aucune offre relative aux «objectifs de formation généraux».

Dans les cas particuliers dûment fondés, l'ISFM peut éventuellement accorder une aide financière limitée au sens d'un «coup de pouce». Mais dans ce cas, l'ISFM doit pouvoir participer directement à l'élaboration (au sein du comité chargé du programme) et à la réalisation de la session. De surcroît, il doit s'agir d'une offre ou d'un projet-pilote d'intérêt général.

Pour l'élaboration de projets et leur publication, l'ISFM offre son aide en fonction de ses capacités.